https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9578

Les textes officiels de la semaine publiés entre le 30 septembre et le 6 octobre 2024

- Actualité - Au journal officiel -

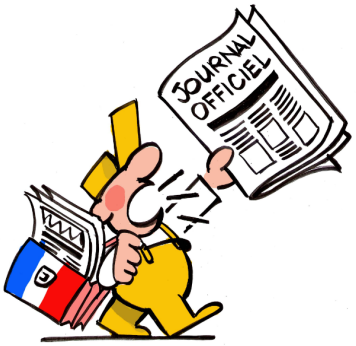

Date de mise en ligne : lundi 7 octobre 2024

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale & associative - Tous droits réservés

Retrouvez une sélection de textes publiés au journal officiel qui auraient pu vous échapper et vous intéresser.

Environnement

- Arrêté du 3 octobre 2024 relatif à l'ouverture et la fermeture de la **chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon** pour la saison cynégétique 2024-2025

Chapitre Ier : Dispositions applicables au département de la Guadeloupe et à la collectivité de Saint-Martin (Articles 1 à 4)
Chapitre II : Dispositions applicables à la Martinique (Articles 5 à 7)
Chapitre III : Dispositions applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon (Articles 8 à 12)
Chapitre IV : Dispositions finales (Article 13)

NOR : TECL2425113A

Elections

- Décret nÂ° 2024-898 du 5 octobre 2024 portant convocation du collège électoral pour l'élection d'un sénateur dans la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon

NOR : INTA2425936D

Environnement & énergie

- Décret nÂ° 2024-899 du 4 octobre 2024 pris pour l'a**pplication de l'article L. 211-2-1 du code de l'énergie en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon**

Le décret fixe les seuils de puissance au-delà desquels les projets de production d'énergies renouvelables et de stockage hydroélectriques en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon sont réputés répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur, au sens de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.
NOR : TECR2328330D

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale & associative

SDIS

- Arrêté du 3 octobre 2024 modifiant l’arrêté du 15 juillet 2022 fixant les **équivalences entre les emplois dans les services d’incendie et de secours et les emplois occupés par les sapeurs-pompiers professionnels** dans les services de l’Etat et de ses établissements publics

NOR : INTE2410782A

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale & associative